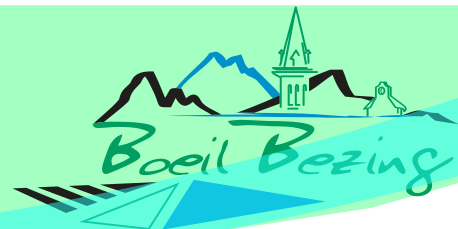


NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2023



L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

Le Compte Administratif

est un document budgétaire obligatoire. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune au cours de l'année écoulée et présente les résultats comptables de l'exercice. Il traduit donc les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet ainsi d'apprécier la santé financière de la collectivité.

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2021 à 2023 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Produits des services et du domaine (cantine, occupation domaine pub...)	49 653.08	58 817.87	59 239.19
Impôts et taxes (TF, FNGIR, DSC, attribution compensation...)	531 441.82	540 008.57	593 761.34
Dotations et participations (FCTVA, dotation forfaitaire, DSR)	87 109.49	94 203.60	97 049.88
Revenus des immeubles	35 255.67	39 648.79	43 844.30
Produits financiers	7.90	7.90	12.64
Produits exceptionnels (mandat annulé, cessions immo)	6 420.56	380.74	2 419.97
Atténuations de charges (remboursement rémunération)	8 344.28	5 170.31	16 917.85
Total recettes réelles	718 232.80	738 237.78	813 245.17

En tenant compte des opérations d'ordres et hors excédent de fonctionnement reporté, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à **813 245.17 €**.

En 2023, les recettes de la commune ont connu une variation d'environ + 10 % notamment grâce au remboursement des congés maladie des agents importants cette année, et à l'augmentation de l'attribution de compensation.

Les produits exceptionnels de cette année correspondent aux remboursements de sinistres par l'assurance.

Les recettes fiscales représentent environ 70 % des recettes propres de la commune.

En 2023, la commune a opéré une hausse des taux sur la taxe foncière sur le bâti de 2% et sur les résidences secondaires de plus de 2%, en vue d'un investissement important sur la réhabilitation de l'Ecole dans les années à venir, mais reste très en dessous des taux d'imposition moyens du Département.

Depuis 2011, les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse importante des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat, en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2021 à 2023 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges à caractère général	182 790.34	205 299.69	261 421.05
Charges de personnel et frais assimilés (assurances, médecine du travail...)	254 489.78	269 848.88	293 623.74
Atténuations de produits	-	4 722.00	4 879.00
Charges de gestion courante (Subventions, contributions aux syndicats, indemnités)	96 558.54	103 543.43	118 534.94
Charges financières (Intérêts de la dette)	17 281.51	15 244.64	14 972.50
Charges exceptionnelles	-	-	124.14
Dotations provision semi budgétaires	409.87	-	720.83
Total dépenses réelles	551 530.04	598 658.64	694 276.20

En tenant compte des opérations d'ordres, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à **694 276.20 €**.

Elles regroupent : les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics, les consommations diverses (fluides, fournitures, ...) ainsi que les locations et les assurances, les charges de personnel (représentent 45% des dépenses de la commune) les autres charges de gestion courante qui concernent principalement les contributions aux organismes de regroupement.

L'inflation et la hausse des salaires liée à celle-ci sont les principales causes de l'augmentation des dépenses réelles.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement...)

Evolution des recettes réelles d'investissement de 2021 à 2023 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dotations, fonds divers (FCTVA, TA, excédent)	155 305.01	177 590.73	201 302.27
Subventions d'investissement reçues	13 470.31	29 731.55 (RAR = 9587.08)	20 428.06
Emprunts et dettes assimilés	900.00	200 500.00	-
Immobilisations en cours	-	-	-
Total recettes réelles	169 675.32	407 822.28	221 730.33

En tenant compte des opérations d'ordres, les recettes d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à **221 730.33 €**

Evolution des dépenses réelles d'investissement de 2021 à 2023 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Emprunts et caution	59 587.56	61 516.30	72 216.25
Subventions d'équipement versées	3 545.03	-	7 358.11
Immobilisations corporelles	40 928.22	3 112.20	-
Immobilisations en cours	90 140.49	365 596.64	40 636.63
Total dépenses réelles	194 201.33	430 225.14	120 210.99

En tenant compte des opérations d'ordres, les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à **120 210.99 €**.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2023 concernent principalement :

les travaux suivants:

- Travaux pour remise aux normes de la Mairie (5 376 €)
- Travaux de réfection pour économie d'énergie de la Maison pour Tous (10 237 €)
- Réfection de la voirie communale (18 902 €)
- Aménagement sécurité (3 600,00 €)
- Eclairage public (15 000 €)

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT	
Total dépenses	701 188.72
Total recettes	813 245.17
Résultat de l'exercice <i>Excédent</i>	112 056.45
Résultat reporté de 2022 <i>Excédent</i>	260 153.68
Résultat de clôture <i>Excédent</i>	372 210.13

INVESTISSEMENT	
Total dépenses	120 210.99
Total recettes	228 642.85
Résultat de l'exercice <i>Excédent</i>	108 431.86
Résultat reporté de 2022 <i>Déficit</i>	138 661.56
Résultat de clôture <i>Déficit</i>	30 229.70

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Compte Administratif pour l'exercice 2023 présente un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement pour un montant respectif de **372 210.13 €** et **30 229.70 €**.

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter ces résultats au budget 2024 comme suit :

Affectation en section de fonctionnement de l'excédent reporté, compte 002 pour **341 980.43 €**.

Affectation en section d'investissement de déficit reporté, compte 001 pour **30 229.70 €**.

Et une recette de **30 229.70 €** au compte 1068.